



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04920120103300

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Maine-et-Loire .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à ANGERS, le 3 janvier 2012

Visé Le : 6 janvier 2012

Monsieur Roger Chevalier
Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V04910062793001	Adjoint technique de 2ème classe	Services Techniques	35h00	TREMENTINES	49340 Trementines	30/06/2010	049201007622
V04911049172001	Attaché	Administratif	35h00	COMMUNUNAUTE DE COMMUNES DE MONTREVAULT	49110 MONTREVAULT	05/04/2011	049201105301
V04911049859001	Adjoint technique de 2ème classe	Voirie	35h00	DURTAL	49430 DURTAL	07/04/2011	049201105301
V04911050665001	Adjoint technique de 2ème classe		15h00	SIVM de Huillé-Lézigné	49430 Huille	30/05/2011	049201106960